



Royal Canter Schaerbeek club de Basket

SAISON 2019 - 2020

Chers parents, chers membres,

Prix des cotisations pour la saison 2019/2020

La saison touche lentement à sa fin et nous préparons la saison sportive 2019-2020. En raison du nombre croissant de salles que nous louons pour les entraînements, des frais de fonctionnement et afin de pouvoir investir dans du matériel et des équipements neufs, nous avons décidé d'augmenter la cotisation de 25€ par catégorie pour la saison prochaine.

Cette augmentation a été validée à l'unanimité par l'assemblée générale du 25 janvier 2019.

Au vu du succès grandissant du club Canter, nous avons décidé de répéter le système des années précédentes. Nous vous demandons de **CONFIRMER** votre réinscription pour le **31 mars 2019 au plus tard** en payant un **ACOMPTE de 100 €** sur le compte du Canter :

Royal Canter LC : **BE17 0015 7376 8921** en mentionnant en **référence** :

NOM – PRENOM – EQUIPE – SAISON 2019/2020.

Au-delà du 31 mars 2019, seules les inscriptions confirmées par le paiement de la somme de 100 € sera garantie.

La date limite pour le paiement intégral des cotisations est fixé au 31 octobre 2019

Tout manquement de paiement donne lieu à la suspension temporaire du membre.

Montant des cotisations 2019 – 2020

Baby et poussins :	250 €
Equipes provinciales :	350 €
Equipes régionales :	385 €
Initiation A & B :	250 €
Equipes séniors – 1 entraînement	275 €
Vétérans :	175 €
Frais de formation (*):	Seront déterminés lors de l'affiliation

(*) Pour toutes informations concernant les frais de formation, veuillez prendre contact avec le secrétaire.

Possibilité d'échelonner > payer en plusieurs fois

Il y a une possibilité d'échelonner les paiements de la (des) cotisation(s). Pour cela, veuillez contacter le TRESORIER par email : tresorier@royalcanter.be.

La décision finale doit être approuvée par le trésorier qui effectuera également les vérifications et/ou les rappels lors de retards éventuels de paiements.

La date limite pour le paiement intégral de la cotisation doit être payée au 20 décembre 2019.

Tout manquement de paiement donne lieu à la suspension temporaire du membre.

Les dates importantes

31 mars 2019	Date limite réinscription	Au-delà de cette date, votre place n'est plus garantie
1 août 2019	Paiement intégral cotisation = 25 € en moins sur la cotisation annuelle	
31 octobre 2019	Paiement intégral de la cotisation	Au-delà de cette date, tout membre n'ayant pas payé sa cotisation est SUSPENDU jusqu'à ce qu'il a payé
20 décembre 2019	Date limite de tous les échelonnements de cotisations	Au-delà de cette date, tout membre n'ayant pas payé sa cotisation est SUSPENDU jusqu'à ce que l'entièreté de la cotisation a été payée

Comment payer moins cher ?

La première possibilité consiste à affilier un ou plusieurs membres de la famille ou des proches comme DELEGUE d'équipe. Chaque affiliation donne droit à un remboursement de 40 € sur toute la saison à condition que le délégué affilié preste un minimum de 8 matchs par saison.

Pourquoi ce système ? Parce que pour qu'un match de basket ait lieu, il faut 2 à 3 délégués d'équipe. PAS DE DELEGUES = PAS DE MATCHS.

Petit plus : afin d'encourager et de récompenser les personnes qui participent activement dans la vie de l'équipe, les délégués les plus fidèles et les plus investis (à partir de 9 prestations par saison) seront, en plus, récompensés par un repas gratuit lors de la festivité de fin de saison. Vous trouverez en annexe un document qui vous permet de vous affilier comme délégué. Le coach de l'équipe de votre enfant prendra alors contact avec vous pour vous expliquer comment cela fonctionne.

La deuxième possibilité consiste à payer l'intégralité de la cotisation avant le 1 août 2019. Vous pourrez dès lors déduire € 25 de votre cotisation annuelle.

C'est trop cher – qui peut m'aider ?

Le club a besoin de moyens financiers pour pouvoir payer les frais liés à la bonne marche du club. Le paiement des cotisations est donc vital et il est important que chaque membre paie sa cotisation.

BONNE NOUVELLE, il existe plusieurs solutions pour **obtenir de l'aide financière** pour payer cette cotisation.

- 1) Le **CPAS** de votre commune intervient normalement dans les frais d'affiliation à un club sportif.
- 2) La **commune de Schaerbeek** offre des **chèques sport** aux schaerbeekois jusqu'à l'âge de 21 ans sous forme de remboursement d'une partie de la cotisation :
 - 60 € des frais d'inscription pour tout enfant jusqu'à l'âge de 21 ans
 - Certaines familles, **en fonction de leur revenu**, peuvent bénéficier de **deux chèques sport par enfant**
 - Afin de promouvoir le sport au féminin, les filles peuvent bénéficier d'un double chèque sport, soit un remboursement total de 120 €.
 - De même, afin d'encourager la diversité et le handisport, toute personne porteuse d'un handicap pratiquant un sport (sans limite d'âge) peut également bénéficier d'un double chèque sport, soit un remboursement total de 120 €.
- 3) Si vous n'habitez pas Schaerbeek, renseignez-vous auprès de votre commune !

N'hésitez pas à nous contacter pour demander plus d'informations

Permanence secrétariat / trésorerie

1. Administration / secrétariat

Mme Myriam Blonda et / ou Mr Alain Lenglez

Téléphone(s) : 0472/82.26.14 / 0484/90.19.93

Par email : secrétariat@royalcanter.be

Présence du secrétaire au club : encore à déterminer ou sur RDV.

2. Financier / trésorerie

Par email : tresorier@royalcanter.be

Présence du trésorier au club : encore à déterminer ou sur RDV

- **Annexes** : Formulaire d'affiliation en tant que délégué

<https://www.royalcanter.be/infos-5/>

Formulaire de (ré-) inscription

Fiche parentale, droit à l'image et santé

<https://www.royalcanter.be/documents/>

Règlement d'ordre intérieur - charte de bonne conduite (R.O.I.)

<https://www.royalcanter.be/infos-4/>

Années de naissance (Filles et Garçons)

- U21/ 1999 – 2000 – 2001
- U18/ 2002 – 2003
- U16/ 2004 – 2005
- U14/ 2006 – 2007
- U12/ 2008 – 2009
- U10/ 2010 - 2011
- U8/ 2012 – 2013
- U6/ 2014 – 2015

Certaines catégories intermédiaires pourraient être créées sur décision du comité provincial.

Il s'agit des U17 – U15 et U13, en attente de décision.

Le comité.